



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 13 décembre 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022-26**

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 01 Pour : 13 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le treize décembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, maire, par suite de convocation en date du six décembre deux mil vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Vincent DELION, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

**Absents** : MM. Florence DÉTOURNÉ (pouvoir à Françoise DÉTOURNÉ), Cyrille GOUILLARD et Daniel MIVELLE

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

**Projet de création d'un commerce de proximité multi services : autorisation de travaux, attribution de maîtrise d'œuvre et demandes de subventions**

Suite à l'acquisition, par acte notarié du 21 novembre 2022, de l'ancien café « L'ESTAMINET » situé 20 rue principale, il convient maintenant de procéder à la réalisation des travaux nécessaires à sa réhabilitation en vue de la création d'un commerce multi services.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée par la commune permettant d'aller plus en avant dans la définition du projet et de disposer d'éléments d'analyse, de propositions d'aménagement, d'estimation des coûts de manière à éclairer et objectiver ses choix.

L'étude de faisabilité confiée à l'atelier CHUCK Architecture, 28 rue des jardins à LILLE, a été présentée aux élus lors de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2022. Deux propositions d'aménagement ont ainsi été exposées avec les estimations des coûts correspondants.

Il convient maintenant de se prononcer sur la poursuite du projet et plus particulièrement sur :

- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre,
- le choix entre les 2 propositions d'aménagement chiffrées
- les demandes de financement à réaliser

**Invité à délibérer sur la question, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité des membres présents :**

⇒ d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'atelier d'architecture CHUCK, 28 rue des jardins à LILLE.

⇒ de valider le scénario n°1 intitulé « commerce-logement-forge » en précisant que pour l'année 2023, les travaux ne concernaient que le commerce et son logement pour un montant total arrêté à la somme de 298 723,78 € hors taxes (soient 358 468,53 € Toutes Taxes Comprises). Les travaux d'aménagement de l'ancienne forge seront programmés ultérieurement.

⇒ d'autoriser le maire à solliciter les aides financières, notamment de l'Etat dans le cadre de la DETR et la DSIL, de la Région des Hauts-de-France dans le cadre du programme « *maintien du dernier commerce de proximité* », du Département du Pas-de-Calais dans le cadre du FARDA, de la communauté de communes des campagnes de l'Artois dans le cadre d'un fonds de concours, et plus généralement de tout autre organisme susceptible de participer au financement du projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents,

Pour le maire absent,  
L'adjoint délégué,  
**André BOUCHIND'HOMME**